

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 9 MAI 2016 À (19 h 00) AU LIEU ORDINAIRE
DES SÉANCES DU CONSEIL**

SONT PRÉSENTS : **MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON
MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD
MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE BERGERON
MONSIEUR LE CONSEILLER LUC SIMARD
MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL CLOUTIER
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR
LE MAIRE M. RICHARD HÉBERT**

**SONT AUSSI
PRÉSENTES :** **M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL
MME. SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET
TRÉSORIÈRE**

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR
SON HONNEUR LE MAIRE RICHARD HÉBERT à 19 h 00**

Résolution 16-05-175

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que monsieur le maire RICHARD HÉBERT mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2016 soit et est adopté tel que mentionné par le maire et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

Résolution 16-05-176

**RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015
PRÉSENTÉ PAR LA FIRME DELOITTE**

CONSIDÉRANT que monsieur Jimmy Laliberté de la firme Deloitte résume le rapport financier 2015 consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, et ce, tel que requis en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière, présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies par monsieur Jimmy Laliberté et Madame Gagnon, il y a lieu pour le conseil municipal d'accepter le dépôt du rapport financier de la directrice des finances et trésorière ainsi que celui du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier de la directrice des finances et trésorière ainsi que celui du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

Résolution 16-05-177

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de Dolbeau-Mistassini d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 18 avril et de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 18 avril et de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2016.

Résolution 16-05-178

RAPPORT DE SERVICE - COMMUNICATIONS - ENTÉRINER L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini a réalisé en 2014 une vaste consultation dans l'objectif d'identifier sa vision, sa mission, ses valeurs ainsi que ses principaux axes de développement;

CONSIDÉRANT que suite à des consultations, la Ville de Dolbeau-Mistassini a adopté en janvier 2015 sa planification stratégique 2015-2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Dolbeau-Mistassini de donner suite à cette planification en y associant des actions concrètes;

CONSIDÉRANT que les élus et les directions des services municipaux se sont entendus sur une liste de 28 objectifs et de 96 actions réparties dans les quatre (4) axes de la planification stratégique;

CONSIDÉRANT que les prochaines élections municipales auront lieu en novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan d'action triennal 2015-2017 sont officiellement adopté.

Résolution 16-05-179

RAPPORT DE SERVICE - DIRECTION GÉNÉRALE - ADHÉSION AU SERVICE PERLE DU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DE SERVICES - AUTORISER SIGNATURE DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT que PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT que la ville de Dolbeau-Mistassini souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la ville de Dolbeau-Mistassini adhère au service PerLE; et

QUE son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente concernant le service PerLE.

Résolution 16-05-180

RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - AJOUT DE TARIFICATION POUR LOCATION DE SALLES AU CENTRE TOURISTIQUE DE VAUVERT

Monsieur le conseiller LUC SIMARD se retire des discussions.

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1614-15 intitulé: Tarification des services municipaux;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit, à son article 2, que les biens, les services et les activités offerts par les divers services de la Ville pourront faire l'objet d'un mode de tarification, chacune de ces grilles tarifaires étant annexée au présent règlement au fur et à mesure de leur adoption par le conseil municipal par résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter l'annexe 4 intitulée: TARIFICATION DE LOCATION DE SALLES DU CENTRE TOURISTIQUE VAUVERT (CTV);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte par résolution l'annexe 4 du règlement numéro 1614-15 intitulé: Annexe 4 - Tarification de location de salles du centre touristique Vauvert (CTV).

Résolution 16-05-181

RAPPORT DE SERVICE- FINANCES- LISTE DES DONS ET SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service - finances - daté du 9 mai 2016 concernant l'adoption de la liste des demandes de dons et subventions et aide aux organismes laquelle totalise un montant de 2 660 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la commission des finances recommande l'adoption de la liste des demandes de subventions et aides aux organismes en date du 9 mai 2016 annexée au présent rapport pour un montant de 2 660 \$.

Résolution 16-05-182

RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - AJOUT TARIFICATION LOCATION DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1614-15 intitulé: Tarification des services municipaux;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit, à son article 2, que les biens, les services et les activités offerts par les divers services de la Ville pourront faire l'objet d'un mode de tarification, chacune de ces grilles tarifaires étant annexée au présent règlement au fur et à mesure de leur adoption par le conseil municipal par résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter l'annexe 5 intitulée: TARIFICATION DE LOCATION DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT INCENDIE;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte par résolution l'annexe 5 du règlement numéro 1614-15 intitulé: Annexe 5 - Tarification de location du centre d'entraînement incendie.

Résolution 16-05-183

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1647-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller RÉMI ROUSSEAU explique la teneur du règlement numéro 1647-16 modifiant le règlement numéro 1390-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1647-16 modifiant le règlement numéro 1390-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1647-16 modifiant le règlement numéro 1390-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Résolution 16-05-184

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 650 969 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MARILYNE SYLVAIN ET BARBARA SYLVAIN POUR UN MONTANT DE 59 851,71 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire du lot 5 650 969 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que mesdames Marilyne et Barbara Sylvain désirent acquérir le lot 5 650 969 pour un montant de 59 851,71 \$ taxes incluses pour y construire un six (6) logements;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat de mesdames Marilyne et Barbara Sylvain concernant le lot 5 650 969 du cadastre du Québec pour un montant de 59 851,71 \$ taxes incluses et autorise la vente dudit lot selon les conditions et termes mentionnés dans l'offre d'achat; et

QUE son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'offre d'achat et le contrat de vente à intervenir, notamment en recevoir le prix et donner quittance.

Résolution 16-05-185

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AUTORISER LE GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ À FAIRE UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX POUR L'ADDITION D'UN PERMIS D'ALCOOL AU CENTRE TOURISTIQUE DE VAUVERT, SIGNATURES

Monsieur le conseiller LUC SIMARD se retire des discussions.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux l'addition d'un permis d'alcool au Centre touristique de Vauvert;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal mandate le Greffier à adresser une demande d'addition d'un permis d'alcool au Centre touristique de Vauvert auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux; et

QUE le conseil municipal autorise le Greffier à signer ladite demande.

Résolution 16-05-186

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - INGÉNIERIE - ACHAT DE LUMINAIRES POUR FINITION DE RUE (POTEAUX ET POTENCES)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016, concernant l'achat de luminaires pour la finition de rues, où le directeur de l'ingénierie ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission:

- Pro-Ballast, conforme, pour un montant de 14 588,03 \$ taxes incluses;
- Lampadaires Feralux inc., conforme, pour un montant de 15 469,43 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016, où le directeur de l'ingénierie et l'adjointe administrative recommandent d'octroyer le contrat à la compagnie **Pro-Ballast**, pour un montant de 14 588,03 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-187

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - INGÉNIERIE - CONTRAT ING-001-2015-2280 - SYSTÈME D'AIR RESPIRABLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 25 avril 2016 concernant le contrat de fourniture et d'installation d'un système d'air respirable pour la nouvelle caserne incendie, où le directeur de l'ingénierie mentionne avoir reçu une (1) soumission suite à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs;

- La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, conforme, pour un montant de 55 619,16 \$ taxes incluses
- Acklands-Grainger inc. n'a pas déposé d'offre

CONSIDÉRANT que le directeur du service de l'ingénierie recommande au conseil l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, pour un montant de 55 619,16 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que La Boutique du Plongeur (Triton) ltée a confirmé, dans une lettre datée du 23 septembre 2015, la prolongation de la validité de leur soumission jusqu'au 31 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 25 avril 2016, concernant le contrat de fourniture et d'installation d'un système d'air respirable pour la nouvelle caserne incendie, et octroie le contrat à **La Boutique du Plongeur (Triton) ltée** pour un montant de 55 619,16 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-188

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - INGÉNIERIE - PROGRAMME DE PAVAGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016, concernant le contrat de pavage, où le directeur de l'ingénierie ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission:

- Pavex ltée, conforme, pour un montant de 548 379,93 \$ taxes incluses;
- Inter-Cité Construction ltée, conforme, pour un montant de 683 945,18 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016, où le directeur de l'ingénierie et l'adjointe administrative recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie **Pavex Itée** au montant de 548 379,93 \$ taxes incluses, en tenant compte que ce montant représente une quantité estimée et que la valeur totale du contrat dépendra des quantités réellement utilisées pour les travaux.

Tel que mentionné à l'article 44, du document de soumission, la Ville peut effectuer une évaluation de rendement au cours de l'exécution du contrat. La responsabilité de l'évaluation est donnée à monsieur Ghislain Néron, directeur de l'ingénierie.

Résolution 16-05-189

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - LOISIRS - AMEUBLEMENT DE BUREAU

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 25 avril 2016 concernant l'achat du mobilier de bureau pour le directeur sportif et de plein air, où le directeur des loisirs ainsi que l'adjointe administrative mentionnent qu'une soumission sur invitation a été demandée;

CONSIDÉRANT qu'une (1) soumission a été reçue soit, Librairie Centrale, conforme, au montant de 2 547,05 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint au rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 25 avril 2016, où le directeur des loisirs et l'adjointe administrative recommandent d'octroyer le contrat à la **Librairie Centrale** pour un montant de 2 547,05 \$ taxes incluses; et

QUE cette dépense sera financée au fonds de roulement 2016, sur une période de trois (3) ans, dont le premier paiement sera fait le 1^{er} janvier 2017.

Résolution 16-05-190

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - LOISIRS - AUTORISER LE CONTRAT POUR LE TRANSPORT EN AUTOBUS DE CAMP DE JOUR ET AUTRES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 26 avril 2016, concernant le contrat de transport pour le camp de jour et les autres activités estivales nécessitant ce service, où le directeur

des loisirs ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission:

- Autobus Doris Besson, conforme, pour un montant de 8 011,45 \$ taxes incluses;
- Autobus Dolbeau-Mistassini-Transport Verreault, conforme, pour un montant de 9 289,98 \$ taxes incluses;
- Autobus Jimmy, conforme, pour un montant de 11 486,95 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 26 avril 2016, où le directeur des loisirs et l'adjointe administrative recommandent d'octroyer le contrat à **Autobus Doris Besson**, pour un montant de 8 011,45 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-191

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB LIONS CONCERNANT LA COURSE DES CANARDS, SIGNATURES

CONSIDÉRANT que le Club Lions désire organiser de nouveau en 2016 sa course des canards;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire être un partenaire dans l'organisation d'une telle activité à l'intérieur de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le Club Lions se classe à titre d'organismes caritatifs à l'intérieur de la Politique de soutien à la communauté;

CONSIDÉRANT que le Club Lions répond à tous les critères reliés à la Politique de soutien à la communauté volet 3.1 Organismes caritatifs et a fourni tous les documents requis ainsi que les annexes A et B;

CONSIDÉRANT que le comité des finances a pris connaissance des différentes demandes du Club Lions et celles-ci répondent totalement aux attentes de la Ville de Dolbeau-Mistassini;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal recommande de fournir les services demandés par cette organisation, verser une subvention de l'ordre de 200 \$ et d'accepter intégralement le protocole d'entente présenté en pièce jointe; et

QUE son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-192

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COURSE DE LA RELÈVE, SIGNATURES

CONSIDÉRANT que le Club du mille désire organiser de nouveau en 2016 leur activité appelée: Course de la relève;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire être un partenaire dans l'organisation d'une telle activité à l'intérieur de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le Club du mille répond à tous les critères reliés à la Politique de soutien à la communauté volet 3.2 Regroupements sociocommunautaires et a fourni tous les documents requis ainsi que les annexes A et B;

CONSIDÉRANT que le comité des finances a pris connaissance des différentes demandes du Club du mille et celles-ci répondent aux attentes de la Ville de Dolbeau-Mistassini;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini fournisse les services demandés par l'organisme jusqu'à concurrence de 1 500 \$, de verser une somme de 800 \$ et accepte intégralement le protocole d'entente présenté en pièce jointe; et

Que son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-193

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE BAL DES FINISSANTS, SIGNATURES

CONSIDÉRANT que le bal des finissants demande tous les ans à la Ville de Dolbeau-Mistassini d'utiliser l'aréna du secteur Dolbeau pour tenir le bal des finissants;

CONSIDÉRANT que l'aréna du secteur Dolbeau se trouve à être l'un des seuls endroits assez vaste pour accueillir une telle activité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire louer les facilités de l'aréna du secteur Dolbeau pour rendre service à cette organisation;

CONSIDÉRANT toutefois que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire que tous les coûts reliés à la tenue de cette activité soient à la charge totale et entière de l'organisation du bal des finissants;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte intégralement le protocole d'entente présenté en pièce jointe; et

Que son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-194

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TOURNOI DE GOLF, SIGNATURES

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie organisera de nouveau le 9 juin prochain leur tournoi de golf annuel au Club de golf de Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT que cette activité a comme objectif de dynamiser la Chambre de commerce et d'industrie et de ramasser des fonds;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire prendre une part active au succès de cette activité;

CONSIDÉRANT que le Comité des finances a pris connaissance des différentes demandes de la Chambre de commerce et d'industrie pour son tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal recommande de fournir les services demandés par l'organisme pour une valeur d'environ 752 \$ et accepte intégralement le protocole d'entente présenté en pièce jointe; et

QUE son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-195

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE AU VANDALISME, SIGNATURES

Monsieur le conseiller LUC SIMARD se retire des discussions.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini et la Société de Gestion Environnementale (SGE) collaborent ensemble depuis plusieurs années à l'intérieur d'un protocole d'entente gestion et entretien dans le domaine de l'environnement plus particulièrement relié au développement et à l'aménagement d'espaces verts, de parcs, de sentiers pédestres et de sites récréotouristiques situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est venue à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de voir au renouvellement de cette entente étant donné que les expériences passées entre les deux organisations ont permis de bâtir des compétences et des résultats de part et d'autre.

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de voir au renouvellement de ces mêmes ententes étant donné que les expériences passées entre les deux organisations ont permis de bâtir des compétences et des résultats constructifs de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'entretien des espaces verts visés dans le protocole, sont au montant de 38 242 \$ auquel s'ajoute un montant de 1 000 \$ pour des achats de petits matériaux pour l'entretien des parcs;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte intégralement le protocole d'entente gestion et entretien avec la Société de Gestion Environnementale (SGE) sur une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016; et

Que son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-196

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS, DE PARCS, DE SENTIERS PÉDESTRES ET DE SITES RÉCRÉOTOURISTIQUES, SIGNATURES

Monsieur le conseiller LUC SIMARD se retire des discussions.

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini et la Société de gestion environnementale (SGE) collaborent ensemble depuis plusieurs années à l'intérieur

d'un protocole d'entente général au niveau de l'aménagement et du développement des espaces verts à Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT que cette entente est venue à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de voir au renouvellement de cette entente étant donné que les expériences passées entre les deux organisations ont permis de bâtir des compétences et des résultats de part et d'autre;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte intégralement le protocole d'entente général avec la Société de gestion environnementale (SGE) sur une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016; et

Que son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisé à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-197

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA GESTION DES CAMPINGS DES CHUTES ET VAUVERT, DES CHALETS DE VAUVERT-SUR-LE-LAC-SAINT-JEAN ET LE CENTRE TOURISTIQUE VAUVERT, SIGNATURES

Monsieur le conseiller LUC SIMARD se retire des discussions.

CONSIDÉRANT que cette entente est venue à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de voir au renouvellement de cette entente étant donné que les expériences passées entre les deux organisations ont permis de bâtir des compétences et des résultats de part et d'autre.

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini et la Société de gestion environnementale (SGE) désirent collaborer ensemble en 2016 pour la gestion des opérations des campings des Chutes et Vauvert, des chalets de Vauvert-sur-le-lac-Saint-Jean et le Centre Touristique Vauvert et s'entendent à se verser mutuellement un pourcentage des revenus totaux encaissés avant taxes sur les locations annuelles des deux campings, des chalets, des activités et produits tarifés du camping selon des paramètres établis à l'intérieur du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte intégralement le protocole d'entente sur la gestion des campings des Chutes et Vauvert, des chalets de Vauvert-sur-le-lac-Saint-Jean et le Centre Touristique Vauvert avec la Société de gestion environnementale (SGE) sur une période d'un (1) an soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016; et

QUE son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-198

RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - ENTÉRINER LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR COMBLER LE MANQUE À GAGNER DES RÉSULTATS 2015 DE GESTION ARPIDÔME

CONSIDÉRANT l'intégration du personnel de Gestion Arpidôme inc. à celui de la municipalité en date du 6 avril 2015;

CONSIDÉRANT que lors de l'établissement du budget 2015, la Ville devait subventionner la presque totalité des charges reliées à la masse salariale;

CONSIDÉRANT que la majorité des revenus des services des loisirs sont désormais comptabilisés dans les résultats de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal entérine le versement d'une aide financière de 76 521,54 \$ pour combler le manque à gagner des résultats 2015 de Gestion Arpidôme inc.; et

QUE cette aide financière soit affectée à l'exercice 2015.

Résolution 16-05-199

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - AUTORISER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR PHILIPPE BOURGUIGNON-MARCOUX À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le Service incendie requiert du personnel supplémentaire afin d'assurer la relève suite aux mouvements de personnel des dernières années et afin de prévenir les départs éventuels des prochaines années;

CONSIDÉRANT que le Service incendie a reçu une candidature spontanée d'un pompier formé détenant un diplôme d'études professionnelles (DEP) ainsi qu'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sécurité incendie le rendant apte à occuper la fonction de pompier immédiatement sans investissement supplémentaire de la Ville;

CONSIDÉRANT que le pompier a été rencontré en entrevue le 15 avril 2016 par un comité de sélection formé de Daniel Cantin, directeur du Service incendie et Marie-

Josée Laroche, coordonnatrice des ressources humaines et que le pompier a passé avec succès les tests d'aptitudes physiques;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Philippe Bourguignon-Marcoux, à titre de pompier à temps partiel en date du 9 mai 2016, et ce, aux conditions prévues à la Convention collective de travail des pompiers et pompières de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

Résolution 16-05-200

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - AUTORISER L'EMBAUCHE EMPLOI ÉTUDIANT COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini procède tous les ans à l'embauche d'étudiants pour pourvoir les emplois du secteur de l'embellissement pour la période de l'été;

CONSIDÉRANT que la Politique d'embauche du personnel étudiant prévoit qu'un étudiant peut travailler jusqu'à un maximum de trois (3) étés pour la Ville de Dolbeau-Mistassini et que huit (8) étudiants des années passées ont reçu une évaluation du rendement positive et répondent aux critères d'admissibilité;

CONSIDÉRANT que pour pourvoir les deux (2) postes étudiants de niveau collégial et universitaire une offre d'emploi a été affichée sur le site Internet et la page Facebook de la Ville;

CONSIDÉRANT que huit (8) candidats ont été pigés parmi les trente-trois candidatures reçues afin d'être rencontrées en entrevue;

CONSIDÉRANT que les entrevues ont été réalisées le 28 avril 2016 et que le comité de sélection était formé de mesdames Mélissa Renaud, technicienne en horticulture et Marie-Josée Laroche, coordonnatrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de sept (7) étudiants ayant déjà travaillé pour la ville soit : Michael Brassard, Guillaume Girard, Marie-Soleil Jacques, Christophe Lévesque, Élisabeth Mailloux, Philippe Lemieux et Anne Schmitt;

QU'également de procéder à l'embauche de deux (2) nouveaux étudiants pour la période estivale 2016 soit : Francis Fleury et Justine Laprise; et

QUE les étudiants entreront en service le ou vers le 24 mai 2016, en fonction de la fin de leur session scolaire et seront rémunérés au taux prévu à la Politique d'embauche du personnel étudiant.

Résolution 16-05-201

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - DOTATION DU POSTE DE CHARGÉ DE COMPTOIR DE PRÊT-BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que le poste de chargé au comptoir de prêt - bibliothèque sera vacant de façon permanente le 11 mai 2016 en raison d'un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT qu'une ouverture de poste a fait l'objet d'un affichage à l'interne conformément aux dispositions prévues à la Convention collective de travail pendant la période du 4 au 9 avril 2016;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage, madame Roxanne Bernier a soumis sa candidature et que cette dernière détient les exigences requises pour occuper la fonction;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Roxanne Bernier au poste permanent de chargé au comptoir de prêt - bibliothèque en date du 16 mai 2016, et ce, aux conditions prévues à la Convention collective de travail des employés cols-bleus et cols blancs (SCFP local 2468); et

QUE tel que prévu à la Convention collective de travail, madame Roxanne Bernier sera soumise à une période d'essai de soixante-cinq jours ouvrables.

Résolution 16-05-202

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le poste de directeur à l'urbanisme n'a pas été comblé;

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme requiert les services d'une ressource spécialisée en urbanisme afin de les appuyer dans divers mandats;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'Anabelle Côté, étudiante de troisième année au baccalauréat en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal à la recherche d'un emploi/stage pour la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de sa demande, la Ville aurait la possibilité de lui confier certains mandats tout en permettant de répondre au besoin du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une offre de stage a été proposée et que cette dernière est acceptée par la direction de son programme d'études;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de madame Annabelle côté au 2 mai 2016 pour occuper un emploi étudiant d'urbaniste;

QUE madame Anabelle Côté soit rémunérée au taux de 22,81 \$ de l'heure, et ce, pour une période de seize (16) semaines.

Résolution 16-05-203

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE TEMPORAIRE POUR LA LISTE DE RAPPEL

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini maintient une liste de secrétaires temporaires (liste de rappel) afin d'effectuer les remplacements du personnel régulier et afin d'assurer le service au citoyen lors de la période estivale en raison de l'horaire d'été du personnel régulier;

CONSIDÉRANT que le nombre de secrétaires temporaires ne permet plus de répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT que des préentrevues téléphoniques ont été effectuées et que suite à ces entretiens téléphoniques, quatre (4) candidates ont été rencontrées. Les entrevues et l'administration des tests ont été réalisées par Marie-Josée Laroche, coordonnatrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Marie-Frédérique Tremblay à titre de secrétaire temporaire pour la liste de rappel en date du 9 mai 2016, et ce, aux conditions prévues à la Convention collective de travail des employés cols-bleus et cols blancs (SCFP local 2468).

Résolution 16-05-204

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION- TRAVAUX PUBLICS - AJOUT D'AFFICHAGE DANS LES PARCS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 26 avril 2016, concernant l'ajout d'affichage dans les parcs suite à une obligation gouvernementale, où le directeur des travaux publics ainsi

que l'adjointe administrative mentionnent qu'une soumission sur invitation a été demandée;

CONSIDÉRANT qu'une (1) soumission a été reçue, soit Groupe B.R. Métal, conforme, au montant de 6 841,01 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint au rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 26 avril 2016, où le directeur des travaux publics et l'adjointe administrative recommandent d'octroyer le contrat à **Groupe B.R. Métal** pour un montant de 6 841,01 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-205

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT C-2308-2016 - FERTILISATION DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016, concernant le contrat de fertilisation des espaces verts, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT qu'une (1) compagnie a déposé une soumission:

- Vertdure Lac-Saint-Jean, conforme, pour un montant de 4 965,16 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016, où le directeur des travaux publics et l'adjointe administrative recommandent d'octroyer le contrat à **Vertdure Lac-Saint-Jean**, pour un montant de 4 965,16 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-206

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - FLEURS ET ARBRES POUR AMÉNAGEMENTS DU STATIONNEMENT AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 26 avril 2016, concernant l'achat de fleurs et d'arbres pour le réaménagement du stationnement du garage municipal, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission:

- Rénomax Dolbeau, conforme, pour un montant de 6 284,47 \$ taxes incluses;
- Horti-Plus, conforme, pour un montant de 6 830,46 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 26 avril 2016 et octroie le contrat à **Rénomax Dolbeau**, pour un montant de 6 284,47 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-207

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - FLEURS ET ARBRES POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER PERMANENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 25 avril 2016 concernant l'achat de fleurs et d'arbres, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission:

- Rénomax Dolbeau, conforme, pour un montant de 8 005,93 \$ taxes incluses;
- Horti-Plus, conforme, pour un montant de 8 623,78 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 25 avril 2016, et octroie le contrat à **Rénomax Dolbeau**, pour un montant de 8 005,93 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-208

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS- INSTALLATION ET FOURNITURE D'UNE SECONDE POMPE - USINE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 2 mai 2016 concernant la fourniture et l'installation d'une pompe à l'usine Sainte-Marie, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission:

- CWA, conforme, pour un montant de 46 612,01 \$ taxes incluses;
- Gaétan Bolduc et associés inc., conforme, pour un montant de 47 478,92 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 2 mai 2016 et octroie le contrat à la compagnie **CWA** pour un montant de 46 612,01 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-209

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - LIGNAGE LONGITUDINAL DE RUES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016 concernant le contrat de lignage longitudinal, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT qu'une (1) compagnie a déposé une soumission:

- Alain Deschênes Construction inc. Signalisation Inter-Ligne, conforme, pour un montant de 17 301,72 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016 et octroie le contrat à **Alain Deschênes Construction inc. - Signalisation Interligne**, pour un montant de 17 301,72 \$ taxes incluses, pour le contrat de lignage longitudinal et d'ajouter à ce même contrat l'option du lignage des cases de stationnement du centre-ville au montant de 5,97 \$/case taxes incluses.

Résolution 16-05-210

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - LOCATION D'UN (1) VÉHICULE POUR LE DÉPARTEMENT DE L'EMBELLEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 26 avril 2016, concernant la location d'un véhicule pour le département de l'embellissement, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que quatre (4) compagnies ont déposé une soumission:

- Location d'Auto Discount, conforme, pour un montant de 919.76\$/mois taxes incluses;
- Location Bleu Pelican, conforme, pour un montant de 962.57\$/mois taxes incluses;
- Location Sauvageau, conforme, pour un montant de 1 019.82\$/mois taxes incluses;
- Location Co-Do-Mi, conforme, pour un montant de 1 148.60\$/mois taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 26 avril 2016 et octroie le contrat à **Location d'Auto Discount**, pour un montant de 919,76 \$/mois taxes incluses.

Résolution 16-05-211

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS- PEINTURE MUR EXTÉRIEUR COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016, concernant les travaux de réfection du mur avant du complexe sportif, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission:

- Peinture Industrielle Saint-Prime inc., conforme, pour un montant de 3 076,73 \$ taxes incluses;
- Peinture L.S.B. inc., conforme, pour un montant de 11 143,22 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016 et octroie le contrat à la compagnie **Peinture Industrielle Saint-Prime inc.** pour un montant de 3 076,73 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-212

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS- PROGRAMME DE RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016 concernant le contrat de rapiéçage mécanique où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission:

- Henri Laberge inc., conforme, pour un montant de 206 836,01 \$ taxes incluses;
- Asphalte Dallaire Saint-Pierre inc., conforme, pour un montant de 216 354,21 \$ taxes incluses;

- Terrassement Clément Dumais, conforme, pour un montant de 223 422,30 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016 et octroie le contrat à la compagnie **Asphalte Henri Laberge inc.** pour un montant de 193,73 \$/tonne taxes incluses, pour un contrat d'environ 1 000 tonnes, représentant une dépense approximative de 206 836,01 \$ taxes incluses.

Tel que mentionné à l'article 44, du document de soumission, la Ville peut effectuer une évaluation de rendement au cours de l'exécution du contrat. La responsabilité de l'évaluation est donnée à monsieur Yves Guay, contremaître à l'aménagement et l'entretien du territoire et mécanique (AET) au service des travaux publics.

Résolution 16-05-213

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS- PROGRAMME DE SCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016 concernant le scellement de fissures où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission:

- Scellement de fissures d'asphalte inc., conforme, pour un montant de 6 225,89 \$ taxes incluses;
- Cimota, conforme, pour un montant de 6 898,50 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 27 avril 2016 et octroie le contrat à la compagnie **Scellement de fissures d'asphalte inc.** pour un montant de 4,15 \$/ml taxes incluses, pour un contrat d'environ 1500

mètres linéaires, représentant une dépense approximative de 6 225,89 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-214

RAPPORT DE SERVICE - URBANISME - DEMANDE DE PIIA QUARTIER DES ANGLAIS - 34, 4E AVENUE

CONSIDÉRANT que le 10 mars 2016, monsieur Fabien Sasseville déposait une demande de permis pour la construction d'un pavillon (gazebo) en bois de 3,35 m X 3,04 m dans la cour arrière de sa résidence unifamiliale jumelée située au 34, 4^e Avenue;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans une zone où les demandes de permis sont assujetties au règlement numéro 1323-07 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les documents déposés permettent la bonne compréhension du projet;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage portant sur les pavillons (gazebos);

CONSIDÉRANT que ce projet rencontre les objectifs principaux du PIIA ainsi que les critères spécifiques tels que la forme, les matériaux et la localisation;

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2016, par sa résolution CU-16-024, les membres du CCU recommandent unanimement d'accepter les plans du pavillon (gazebo) tels que reçus;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte les croquis déposés pour la construction d'un pavillon (gazebo) dans la cour arrière.

Résolution 16-05-215

RAPPORT DE SERVICE - URBANISME - DEMANDE DE PIIA QUARTIER DES ANGLAIS - 91, 4E AVENUE

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2016, monsieur Christian Pellicelli déposait une demande de permis pour la construction d'un solarium à la résidence unifamiliale jumelée située au 91, 4^e Avenue;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans une zone où les demandes de permis sont assujetties au règlement numéro 1323-07 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les documents déposés permettent la bonne compréhension du projet;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage portant sur les solariums;

CONSIDÉRANT que ce projet rencontre les objectifs principaux du PIIA ainsi que les critères spécifiques tels que la forme, la superficie, les matériaux et la localisation dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT que deux autres demandes similaires ont déjà été autorisées en 2010 et 2014;

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2016, par sa résolution CU-16-025, les membres du CCU recommandent unanimement d'accepter les plans du solarium tels que reçus;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte les croquis déposés pour la construction d'un solarium intégré au mur arrière à la résidence.

Résolution 16-05-216

MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR 13E ÉDITION TOURNOI PROVINCIAL D'IMPROVISATION

CONSIDÉRANT qu'avait lieu en date du 29 et 30 avril et 1^{er} mai 2016, la 13e édition le tournoi provincial d'improvisation du Bol d'Or;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire parvenir une motion de félicitations à monsieur Éric Simard afin qu'il transmette les félicitations d'usage à toute son équipe de bénévoles qui ont su faire un franc succès de cette 13e édition;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal fasse parvenir une motion de félicitations à monsieur Éric Simard afin qu'il transmette les félicitations d'usage à toute son équipe de bénévoles qui ont su faire encore un franc succès de la 13e édition du tournoi provincial d'improvisation à Dolbeau-Mistassini.

Résolution 16-05-217

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR DYLAN BOUCHARD POUR OBTENTION DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LA JEUNESSE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire parvenir une motion de félicitations à monsieur Dylan Bouchard, étudiant au Juvénat Saint-Jean et récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur, édition 2016;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'il y a lieu pour le conseil municipal de Dolbeau-Mistassini de faire parvenir une motion de félicitations à monsieur Dylan Bouchard, étudiant au Juvénat Saint-Jean et récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse, édition 2016.

Résolution 16-05-218

MOTION DE FÉLICITATIONS AU FRÈRE MARCELLIN PERRON POUR L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire parvenir une motion de félicitations à monsieur Marcellin Perron, frère de l'Instruction chrétienne du Juvénat Saint-Jean et récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés, édition 2016;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Ville de Dolbeau-Mistassini fasse parvenir une motion de félicitations à monsieur Marcellin Perron pour l'obtention de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés, édition 2016.

Résolution 16-05-219

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Son Honneur le Maire déclare la période de questions ouverte, et ce, à 20 h 50.

Après quelques questions venues du public, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

Résolution 16-05-220

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES

Son Honneur le Maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 20 h 55.

Après quelques questions venues des journalistes, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

Résolution 16-05-221

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 21 h 00.

Ce _____

M. Frédéric Lemieux directeur général et greffier adjoint

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce _____

Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce _____

M. Richard Hébert, maire

Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 30 MAI 2016.